



ACADÉMIE
DE LYON

Liberté
Égalité
Fraternité

FLASH INFO Santé

Mars 2026

Perte auditive

Service de
médecine de
prévention en
faveur des
personnels

Rappels utiles

L'audition est la capacité d'entendre, mais aussi d'interpréter les sons.

La compréhension du son est un phénomène complexe impliquant plusieurs régions cérébrales et l'oreille.

Contrairement aux idées reçues, l'audition est un acte en partie volontaire, nécessitant d'orienter son attention pour suivre un flux sonore au milieu de plusieurs autres.

La surdité est une diminution de l'acuité auditive (distorsion des sons et atténuation partielle ou totale de leur perception). Elle constitue le trouble sensoriel le plus fréquent chez les humains.

Les causes sont variées : vieillissement, traumatismes sonores (brutal ou suite expositions répétées à des sons trop forts), causes génétiques ou héréditaires, acquises (infections, maladies, accidents, médicaments oto-toxiques ...)

A savoir : facteur majeur d'isolement social, la surdité avérée et non appareillée est un facteur de risque bien identifié de déclin cognitif et favorise certaines maladies neurodégénératives, comme la maladie d'Alzheimer.

Les symptômes qui doivent alerter

Gêne à la compréhension en groupe,
Nécessité de faire répéter ou de monter le son de la télévision, impression d'entendre sans comprendre,
Voix chuchotée non perçue distinctement à 1 m,
Fatigue mal expliquée,

Besoin de voir les lèvres de l'interlocuteur pour suivre ses paroles ou gêne pour suivre les films en langue étrangère doublés en français,
Apparition d'acouphènes (sifflements ou bourdonnements),
Difficulté à entendre au téléphone, sonnerie du téléphone pas toujours entendue.

La presbycousie

La presbycousie est le vieillissement physiologique de l'oreille, avec perte de cellules ciliées (cellules sensorielles spécialisées), dégénérescence progressive de neurones, perte de souplesse des muscles de la chaîne des osselets (petits os qui assurent la transmission du son)...

Elle atteint d'abord la perception des fréquences aiguës.

De grandes variations de cette atteinte sont présentes dans la population du fait :

- des antécédents d'exposition répétée à des sons trop forts : travaux sans protection auditive adéquate, concerts, discothèques, surexposition aux bruits pendant l'enfance...,
- des facteurs de vulnérabilité personnels : mauvais état de santé général, tabagisme, diabète de type 2...,
- des facteurs génétiques et de genre (surreprésentation des sujets masculins).

Les bonnes pratiques de communication

Les difficultés de communication sont liées à la sévérité de la perte auditive, mais le bruit ambiant et l'interlocuteur modulent fortement son impact.

La surdité faisant partie des handicaps invisibles, les recommandations suivantes devraient s'appliquer en toutes circonstances :

- Toujours diminuer ou limiter le bruit ambiant
- Bien articuler sans crier
- Orienter sa voix vers le ou les interlocuteurs
- En cas de nécessité de port de masque, privilégier un masque dit inclusif, qui laisse les lèvres visibles (partie plastifiée)

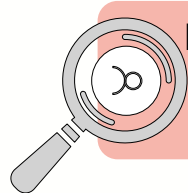
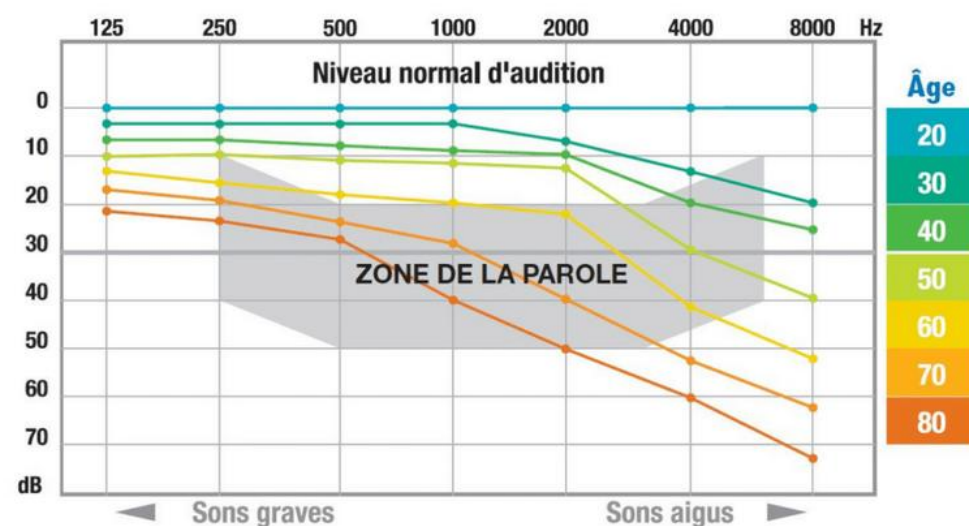
En conclusion

Protéger son audition à tous les stades de la vie est donc capital. Cela participe de préserver des capacités de communication suffisantes lors du vieillissement.

Utiliser du matériel de protection individuelle (à prix abordable et facilement disponible – bouchons d'oreille, casque antibruit ...) si nécessaire, même quand une atteinte existe, pour protéger l'ouïe restante.

Redoubler de vigilance en cas d'antécédents familiaux ou de facteurs de risque personnels.

En cas de doute ou de symptôme, réaliser un **dépistage audiométrique**, proposé en magasin spécialisé ou chez un médecin ORL.



Pour en savoir plus : <https://www.inrs.fr/risques/bruit/ce-qu-il-faut-retenir.html>
<https://www.pasteur.fr/fr/journal-recherche/actualites/audition-comment-ca-marche>
<https://surdites-info-service.fr/>

Retrouvez l'ensemble des Flash Infos Santé sur la page de la médecine de prévention
<https://www.ac-lyon.fr/service-de-medecine-de-prevention-en-faveur-des-personnels-122546>

**JOURNÉE DE
L'AUDITION
12 Mars**